



Rapport d'activité 2021

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises

*Espace de développement local – 15 rue de la métairie – 70200 Lure
info@pays-vosges-saonoises.fr – www.pays-vosges-saonoises.fr*

Sommaire

Rapport d'activité des différentes démarches portées par le Pays

- | | |
|--|----|
| 1. La contractualisation | 3 |
| 2. Territoire d'industrie | 5 |
| 3. Le programme LEADER | 6 |
| 4. Le Plan Climat Energie Territorial | 9 |
| 5. Le Contrat Local de Santé | 12 |
| 6. Le Schéma de Cohérence Territoriale | 14 |

Le fonctionnement du Pays

- | | |
|----------------------------|----|
| 1. Les ressources humaines | 17 |
| 2. Le financement du Pays | 18 |
| 3. La gouvernance | 19 |

Extraits du registre des délibérations 20

Extrait de la revue de presse 21

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays des Vosges Saônoises se compose de 6 communautés de communes.

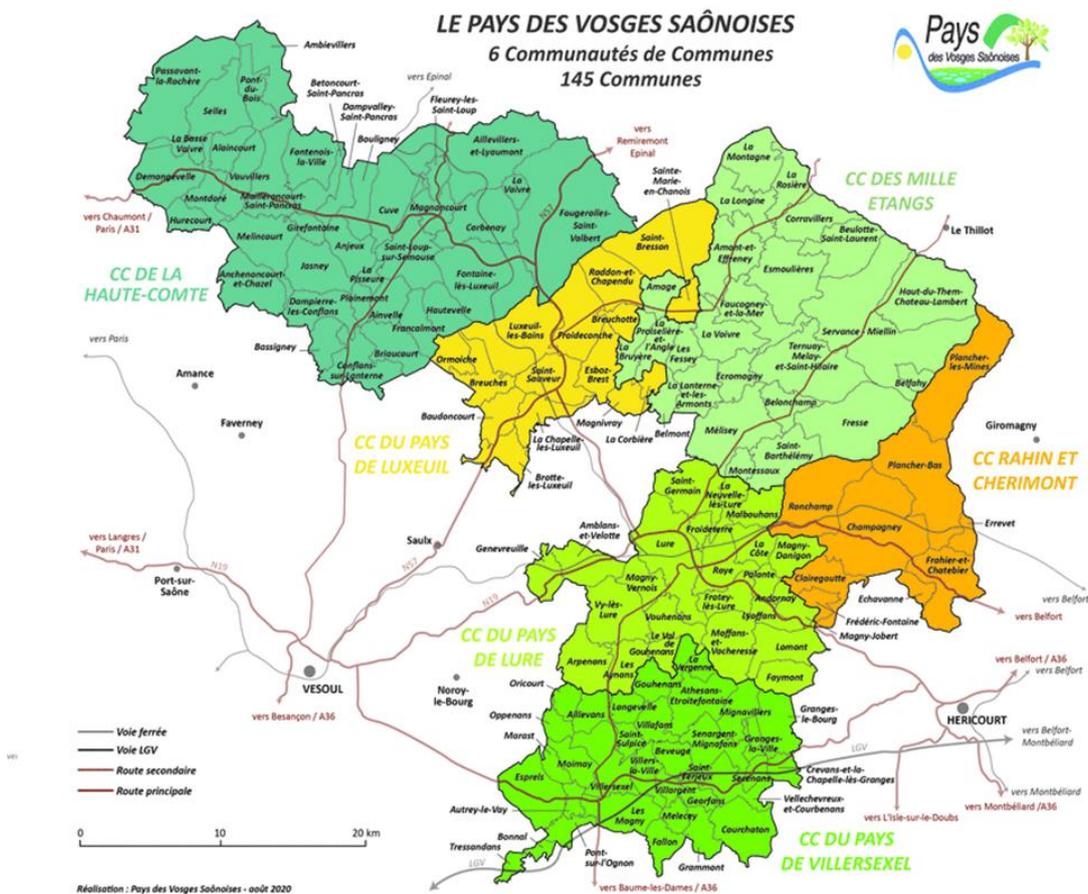
Les actions confiées au Pays sont :

- ✓ la contractualisation avec la Région et l'Etat, fonction essentielle du PETR,
- ✓ la gestion du Programme Européen LEADER 2014-2022, 2023-2027,
- ✓ l'animation d'un Plan Climat Energie Territorial, démarche « volontaire » engagée depuis 2012, sous l'impulsion de la Région,
- ✓ la santé et la démographie médicale, depuis 2012 à travers notamment un Contrat local de santé, avec l'Agence Régionale de Santé
- ✓ l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, pour lequel un premier projet a été arrêté en 2019.

Pour accomplir ces missions, 7 agents sont actuellement en poste au Pays.

Suite à l'installation du Comité syndical en septembre 2020, plusieurs groupes de travail du bureau se sont mis en place pour définir le programme d'actions du Pays en 2021.

Les missions du Pays en 2021 ont été des missions d'ingénierie, d'accompagnement des porteurs de projets, d'études. Certaines actions d'animation, dans le domaine de la santé ou du plan climat ont été reportées en 2022, en raison du contexte sanitaire.



Contractualisation

▪ Contractualisation « Cap Territoire » avec la Région Bourgogne Franche-Comté

Le contrat « Cap Territoire » avec la Région Bourgogne-Franche-Comté a été signé le 11 décembre 2018. Il permettait de mobiliser des crédits régionaux pour les projets répondant au fil directeur retenu : renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centres) et leurs centralités.

Cette stratégie s'est déclinée en un programme d'actions : 14 projets ont été retenus. La Région a ainsi mobilisé une enveloppe de **3 227 370€** pour soutenir les projets identifiés.

Initialement conclu pour la période 2018-2020, la durée du contrat a été prolongée d'un an, compte tenu de la crise sanitaire, soit jusqu'à fin 2021.

Fin 2021, l'ensemble des projets inscrits ont fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention et toutes les subventions ont été notifiées.

Le 18 novembre 2021, la Région a organisé une réunion d'information sur sa nouvelle politique contractuelle 2022-2028.

La Région confirme ainsi, la continuité de la contractualisation avec les territoires de projet et propose un contrat :

- d'une durée de 7 ans, permettant au territoire d'avoir une visibilité sur l'intervention régionale
- co-construit sur la base des objectifs du SRADDET et du projet de territoire du Pays
- décliné autour d'axes stratégiques parmi lesquels :
 - deux axes obligatoires : l'adaptation au changement climatique et le développement de l'offre de services à la population.
 - des axes optionnels, au choix du territoire : l'accès à la santé, les mobilités actives au quotidien, ou toute autre thématique répondant à une priorité locale.

La négociation de ce nouveau contrat interviendra en 2022.

▪ Contrat de Relance et de Transition Écologique avec l'État et projet de Territoire

En décembre 2020, la Préfète a présenté les nouvelles modalités de contractualisation avec les territoires à travers les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) qui visent à accélérer la relance et accompagner les transitions écologiques, démographiques, numériques et économiques dans les territoires.

L'enjeu de ces contrats est :

- d'associer à court terme les territoires au Plan de relance. Le contrat bénéficiera ainsi des crédits du Plan de relance, dont il incarnera la déclinaison territoriale.
- accompagner, sur la durée du mandat, les collectivités dans leur projet de territoire. Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire, la transition écologique et la cohésion territoriale en sont les axes transversaux.

Le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités. Il se substitue aux contrats de ruralité arrivés à échéances fin 2020, dont il peut poursuivre certaines orientations et actions.

En janvier 2021 les territoires de Haute-Saône devaient se positionner sur le périmètre de contractualisation souhaité.

Les périmètres de contractualisation des CRTE ont été annoncés par la Préfète le 7 avril.

Ainsi, le CRTE du Pays des Vosges Saônoises regroupe les Communautés de communes des 1000 étangs, du Pays de Luxeuil et du Pays de Villersexel qui ont souhaité contractualiser à l'échelle du Pays. Les trois autres Communautés de communes ont contractualisé à leur propre échelle.

L'élaboration et l'animation du CRTE sont assurés par le Pays des Vosges Saônoises, de manière conjointe avec les 3 intercommunalités signataires.

Deux étapes ont marqué l'élaboration du CRTE au cours de l'année 2021 :

- ✓ Le protocole de préfiguration, qui a été signé en juillet.

Il comprend notamment :

- la liste des projets éligibles « relance » 2021
- le recensement des dispositifs contractuels et programmes en cours
- les besoins en ingénierie identifiés par le territoire.

- ✓ Le Contrat, finalisé en décembre et signé le 26 janvier 2022

Le contrat est basé sur un projet de territoire, définit pour l'ensemble du Pays et d'un programme d'actions à l'échelle des 3 Communautés de Communes signataires. Des conventions financières annuelles fixeront les moyens alloués par l'Etat pour le financement des actions.

Lors de la réunion de bureau du 20 mai, il avait été décidé de définir le Projet de Territoire à l'échelle du périmètre du Pays à partir des orientations du PADD du SCOT, qui avaient donné lieu à une large concertation. Un travail a donc été engagé dans l'été pour la rédaction du projet de territoire en intégrant également la feuille de route du Plan Climat (validée en décembre 2021), les éléments du Contrat Local de Santé en cours d'élaboration et en tenant compte des différentes règles du SRADDET.

Le projet de territoire a été présenté en bureau le 23 novembre puis en comité syndical le 9 décembre. Le projet de territoire n'est pas figé, il pourra être complété en 2022 et servir de base aux futures réflexions portées à l'échelle Pays (Contrat Région, candidature LEADER ...).

En complément du projet de territoire, des échanges ont eu lieu avec les Communautés de Communes et les services de l'Etat afin de préparer le contrat, d'identifier les projets répondant à la stratégie et de présenter des fiches-actions.

Un comité de pilotage pour l'élaboration de ce CRTE s'est réuni le 2 décembre avec les services de l'Etat. Le Comité syndical a validé le projet de CRTE le 9 décembre, avant sa signature le 26 janvier 2022.

Dans le cadre de l'élaboration du CRTE, le Pays a sollicité un soutien à l'ingénierie pour l'élaboration d'une étude sur la thématique eau potable/assainissement. Cette étude a débuté à l'automne et doit se terminer en 2022.

Territoire d'industrie

Le territoire Vosges Saônoises a été identifié « Territoire d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Il comprend les 5 communautés de communes : Haute Comté, Pays de Luxeuil, Pays de Lure, Mille Etangs, Rahin et Chérimont.

En 2019 et 2020 le Pays a assuré l'animation de la démarche afin d'élaborer le contrat et ses fiches actions.

Dès 2019, il est apparu pour l'ensemble des partenaires qu'il était nécessaire de mobiliser de l'ingénierie supplémentaire, dédiée à l'animation de cette démarche. Dans ce cadre, les services de la préfecture de Région ont indiqué que le territoire des Vosges Saônoises pouvait bénéficier d'une animation assurée par la CCI et financée en partie par le Fnadt.

Ainsi, la CCI de Haute-Saône a assuré l'animation du programme dès le début de l'année 2021.

Une convention de partenariat, entre les Communautés de Communes de la Haute-Comté, du Pays de Luxeuil, du Pays de Lure, de Rahin Chérimont, la CCI et le Pays a été signée le 27 avril.

Le Pays a participé aux différentes rencontres du comité technique ainsi qu'à la réunion du comité de projet réunissant tous les partenaires, le 28 septembre.

Le Pays est positionné pour le suivi de deux fiches actions :

- la requalification des friches industrielles.
- la structuration de la filière bois.

Par ailleurs, dans le cadre de ce dispositif, le chargé de mission Plan Climat du Pays, a accompagné des projets des entreprises et industries essentiellement dans la filière Forêt-Bois. en partenariat avec le chargé de mission Environnement de la CCI de Haute-Saône. Ces visites ont porté sur la présentation des aides, la sobriété énergétique (remplacement éclairage/ LED...), l'étude du potentiel de récupération de la chaleur fatale des unités de production, le remplacement des chaufferies, l'isolation des bâtiments, la valorisation des déchets et l'économie circulaire de proximité.



Programme LEADER

Pour rappel, le Pays a été retenu en 2015 pour porter un second programme LEADER permettant de mobiliser près de 3 millions d'euros de crédits FEADER pour soutenir les projets visant à :

- ✓ accroître les actions en faveur du climat favorisant la création d'activités : méthanisation, mobilité, sobriété énergétique...
- ✓ conforter l'aménagement du territoire et le promouvoir grâce à ses atouts et richesses : structuration et promotion touristique, valorisation des ressources agricoles et sylvicoles...

Au total, depuis le lancement du programme en 2016, l'équipe a été sollicitée pour étudier l'éligibilité de 189 projets au programme LEADER. 37 avis d'opportunités favorables ont été délivrés par le Comité de programmation. En 2021, l'activité s'est concentrée sur l'instruction des dossiers qui a été une priorité compte tenu de l'échéance de la fin du programme.

▪ Suivi de la maquette financière

En fin d'année 2020, la Région, autorité de gestion en charge des programmes LEADER, avait annoncé que dans le cadre d'une période de transition des fonds européens, le programme LEADER serait prolongé de 2 ans.

Un travail d'actualisation du vivier de projets LEADER a donc été effectué en février et transmis à la Région, afin de tenir compte de ces nouveaux délais.

Le calendrier indicatif de fin de gestion a été précisé en mai :

- la date limite de programmation des projets par le comité de programmation a été fixée à l'automne 2022,
- le dernier dossier de demande de paiement devra être déposé à la Région, premier trimestre 2024, pour une date limite d'achèvement de l'opération (achèvement physique et paiement de toutes les factures) fixée à octobre 2023.

Le suivi des projets du vivier a été effectué tout au long de l'année, l'enjeu était de pouvoir :

- s'assurer de la consommation totale de l'enveloppe.
- déterminer si des crédits pourraient être disponibles pour de nouveaux projets.
- optimiser la gestion de l'enveloppe.

A ce titre, un travail d'ingénierie financière a été conduit afin d'optimiser le montant de l'aide LEADER sur les projets inscrits au vivier. Cela a conduit à revoir certains taux d'intervention, plafonds de dépenses ou conditions d'éligibilité afin de soutenir au mieux les projets éligibles à LEADER. Ces éléments ont fait l'objet de validation par le Comité de programmation.

Lors du dernier Comité de programmation de l'année, le 7 décembre, un point de l'avancée du programme a été présenté.

	Nombre	Montant
Dossiers programmés	6	328 275 €
Dossiers en cours d'instruction par l'Autorité de gestion	2	753 432 €
Dossiers payés	0	0 €
TOTAL projets financés via FEADER	8	1 081 708 €
Dossiers instruits puis transférés vers les crédits régionaux	4	41 245 €
Dossiers déposés sur les crédits régionaux	14	299 388 €
TOTAL projets financés par la Région	18	340 634 €
TOTAL des projets soutenus pour le territoire	26	1 422 341 €
Projets dans le vivier à instruire et à programmer	11	1 391 000 € environ

En fin d'année, le taux de programmation du GAL des Vosges Comtoises était près de 11 % de son enveloppe totale FEADER.

Le vivier de projets bénéficiant de FEADER / LEADER est estimé à 19 projets.

8 projets ont déjà été instruits. Sur les 11 restant à instruire :

- 7 projets sont terminés
- 4 projets sont en cours ou vont démarrer en 2022, ils représentent près de 970 000 €. Des incertitudes persistent donc sur certains projets (délais, calendrier...)

Au regard de ce vivier et des informations dont nous disposons, il a été estimé que nous serions en capacité de consommer l'intégralité de l'enveloppe LEADER (3 000 000 €).

Il a donc été décidé de ne pas rendre de crédits LEADER à l'échelle régionale et de conserver notre enveloppe pour le financement de tous les projets.

Plusieurs enjeux demeurent pour la fin de programme :

- ✓ être en capacité de mobiliser l'enveloppe
- ✓ être en capacité d'instruire les dossiers de demande d'aide au cours de l'année 2022. L'équipe LEADER doit instruire en un an, environ le même nombre de dossiers qu'en 3 ans.
- ✓ respecter les délais de réalisation des projets pour pouvoir constituer tous les dossiers de paiement avant la fin du programme.

▪ Animation du comité de programmation et programmation de dossiers

Le comité de programmation a été sollicité à 4 reprises en 2021 :

- à l'occasion de 3 consultations écrites, en janvier, juillet et octobre
- en présentiel, le 7 décembre.

6 dossiers ont été programmés en 2021 :

Le 9 janvier :

- ✓ **Parcours d'interprétation temporaires sur les croisements interreligieux dans les lieux de pèlerinage en Europe et en méditerranée** par l'association Œuvre Notre-Dame du Haut.
- ✓ **Investissement d'un chargeur et crible pour plaquettes forestières** par l'entreprise Sundgaubois.
- ✓ Animation du GAL 2019 sur la Communauté de communes des Vosges du Sud assurée par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Le 27 juillet :

- ✓ **Création d'une voie verte entre Villersexel et Gouhenans** par la Communauté de communes du Pays de Villersexel / CCPV

Le 26 octobre :

- ✓ **Promotion des produits Fougerollais et de la destination touristique** sur 2017, 2018 et 2019 de l'association du « Site Remarquable du Goût de Fougerolles ».
- ✓ **Animation en direction des enfants dans le cadre du festival 2019 des « Pluralies de Luxeuil-les-Bains »** par l'association « Les Pluralies ».

1 dossier a reçu un avis d'opportunité favorable, le 9 décembre :

- ✓ **Création d'une voie verte de liaison entre la voie verte départementale venant de Belfort et le centre-ville de Giromagny**, porté par la Commune de Giromagny.

▪ Préparation du nouveau programme

En 2021, la Région a informé les GAL des échéances des nouveaux programmes LEADER.

Le 9 décembre 2021, les élus du comité syndical ont validé le principe de la préparation de la candidature à un nouveau programme.

L'appel à projet pour la nouvelle candidature LEADER a été communiqué le 11 février 2022. Le retour des candidatures est attendu avant le 29 juillet 2022. Cette candidature sera donc à conduire en parallèle du suivi du programme en cours.

▪ Organisation de la tournée des spectacles « Climax »

Après avoir été par deux fois reportée, en raison du contexte sanitaire, la tournée du spectacle CLIMAX, par la compagnie Zygomatic s'est tenue en décembre à Luxeuil-les-bains, Lure, Saint-Loup-sur Semouse et Giromagny.

Près de 270 personnes ont assistés à ces spectacles.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet de coopération LEADER avec le Pays Vesoul Val de Saône.



La CIE Zygomatic présente

CLIMAX

Spectacle
Musical
Burlesque

Gratuit - tout public dès 10 ans

10/12/21 - 20h00 Echo System à Scey-sur-Saône	11/12/21 - 20h00 Espace Villon à Vesoul	12/12/21 - 17h00 Espace Villon à Vesoul
14/12/21 - 20h00 Echo System à Scey-sur-Saône	16/12/21 - 20h30 Espace Molière à Luxeuil-les-Bains	17/12/21 - 20h30 Auditorium F. Mitterrand à Lure
18/12/21 - 20h30 Espace F. Mitterrand à Saint-Loup-sur-Semouse		19/12/21 - 17h00 Espace La Savoureuse à Giromagny

Plan Climat Energie

▪ Déploiement de la nouvelle feuille de route Plan Climat (FDR 2020-2025)

Une fois validée par les élus en décembre 2020, la nouvelle feuille de route a pu être déployée en 2021. Une présentation de la feuille de route à destination des communes a été faite à l'occasion d'une réunion dans chaque Communauté de communes.

Un questionnaire a ensuite été envoyé aux 145 communes en juillet 2021, il a permis aux communes de faire des choix prioritaires (choix des actions 2 prioritaires et 2 actions secondaires par axe stratégique) dans les différentes thématiques ainsi que d'y mentionner leurs projets en cours et à venir. 89 communes y ont répondu (soit 61% de retour).

A partir du questionnaire et des actions déjà engagées sur le territoire, le programme d'actions prioritaires pour 2022 a été défini et validé par le bureau le 23 novembre. :



AXE 1. MOBILITE

Action déjà engagée :

- FA 1.1 Favoriser les modes de déplacements doux et réaliser un réseau cyclable sûr et continu
→ Déploiement du SDMD (Itinéraires, Infrastructures, Animation...)

Action à venir :

- FA 1.2 Développer les offres de services pour la pratique du vélo
→ SDMD, Déploiement du service stationnement par l'achat d'arceaux par le Pays

AXE 2. HABITATS ET BATIMENTS

Actions déjà engagées dans le cadre de l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la phase amont des projets :

- FA 2.1 - Audit énergétique, études et diagnostics des bâtiments avant tous travaux
- FA 2.2 - Sécuriser énergétiquement les bâtiments
- FA 2.3 - Supprimer et remplacer les chaudières et les chaufferies collectives fioul
- FA 2.4 - Favoriser l'habitat à ossature bois

AXE 3. ENERGIES RENOUVELABLES

Actions déjà engagées :

- FA 3.1 - Implanter des chaufferies biomasse et des réseaux de chaleur
- FA 3.2 - Développer les pompes à chaleur (PAC)
- FA 3.3 - Développer les énergies solaires (Thermique et Photovoltaïque)

AXE 4. AIR (en lien avec le Contrat Local de Santé dans le cadre de la Santé-Environnement)

Actions déjà engagées :

- FA 4.1 - Informer sur la nécessité du renouvellement de l'air de nos habitats
- FA 4.3 - Informer sur les risques du Radon et apporter les solutions techniques

Actions à venir :

- FA 4.2 - Réduire les émissions des polluants atmosphériques, COV et Perturbateurs
- FA 4.5 - Informer sur les bonnes pratiques du chauffage au bois (campagne d'information)

AXE 5. AMENAGEMENTS DURABLES ET BIODIVERSITE

Actions à venir :

- FA 5.3 Désimperméabiliser les sols : Espace public, cour d'écoles...)
- FA 5.5 Aider au repeuplement et à la préservation des abeilles

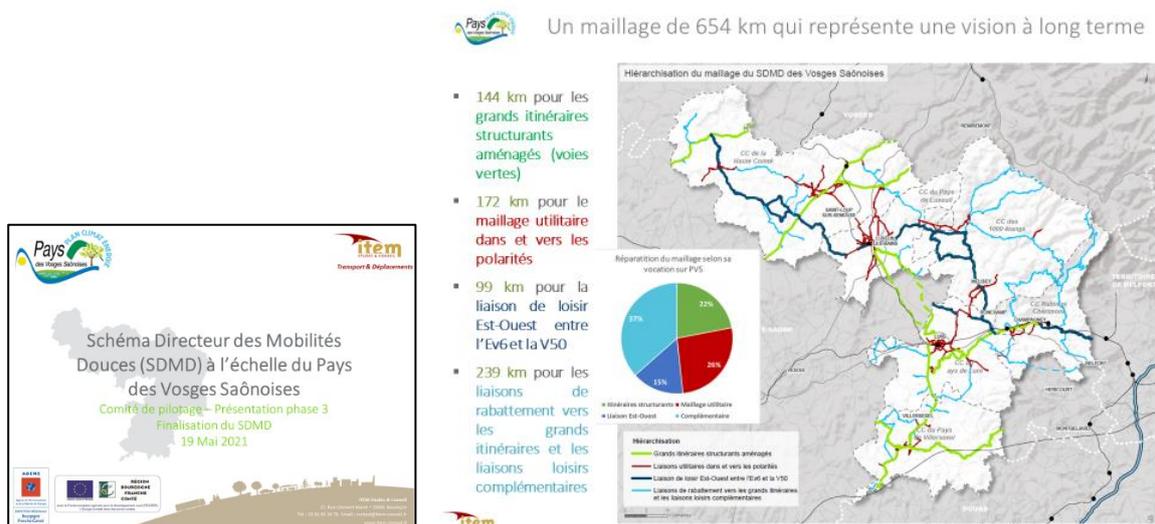
Finalisation du Schéma Directeur des Mobilités Douces

Un Schéma Directeur des Mobilités Douces (SDMD) a été engagé fin 2019, avec l'appui du bureau d'étude ITEM afin de définir le maillage et les services associés nécessaires au développement de la pratique cyclable. Après la phase diagnostic (relevés terrain, questionnaire aux communes) engagée en 2019, le SDMD a été co-construit avec les élus, à travers **14 ateliers** de concertation réalisés en 2020 et 2021.

La 3^{ème} phase de l'étude s'est déroulée au 1^{er} semestre 2021 avec :

- les propositions d'aménagements à réaliser sur chaque liaison
- le chiffrage des aménagements et services
- la concertation et priorisation dans chacune des Communautés de communes
- la finalisation du schéma.

Cette démarche a permis de réaliser le maillage global des itinéraires à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises. Chaque Communauté de communes a construit son propre scénario en choisissant les services qu'elle souhaitait voir développer de manière prioritaire. Certains services pourront être ainsi mutualisés à l'échelle du Pays. L'étude abouti à un programme km directement applicable par les élus via des outils d'aide à la décision (programmation, coûts, ...) et la mise à disposition de données (outil cartographique, fiches techniques d'aménagement ...).



Le Schéma vise, à terme, la création d'un réseau de 654 km constitué de 106 itinéraires hiérarchisés dont 32% en site propre, composés de 1226 tronçons de voirie intégrant l'aménagement du linéaire, le traitement des intersections ou encore l'installation du jalonnement.

Afin de favoriser la mise en œuvre et le suivi de cette étude, le Pays des Vosges Saônoises s'est doté d'un outil cartographique en ligne mis à disposition des collectivités intégrant un atlas de cartes dynamiques du schéma et des fiches techniques détaillant les tronçons de chaque itinéraire.

Suite à la présentation et la validation de l'étude en comité de pilotage, le 19 mai, puis en Comité Syndical le 8 juillet, il a été décidé de mettre en place un Comité de suivi afin de suivre dans la durée la mise en œuvre des recommandations du Schéma directeur et son évolution en phase opérationnelle. Le Comité de suivi s'est réuni pour la première fois à Luxeuil-les-Bains, le 4 novembre.

▪ **Accompagnement des projets du territoire**

L'accompagnement des porteurs de projets est une mission essentielle du chargé de mission Plan climat. Selon la nature des projets il intervient, en amont des projets, de différentes manières : conseils techniques, information sur les financements, partenaires à associer au projet, participation aux groupes de travail... Cette mission s'est accrue durant le 2nd semestre 2021 suite à la présentation de la feuille de route aux élus.

A ce jour les 6 Communautés de Communes et 49 communes du Pays ont sollicité le chargé de mission. Ce sont plus de 150 dossiers qui sont accompagnés sur deux thématiques principales : la rénovation énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables :

Lors de nombreuses visites dans des établissements accueillant des enfants (écoles, périscolaires, crèches..) le chargé de mission Plan climat a constaté des dysfonctionnements et problématiques (mauvaise aération et ventilation, faible isolation, qualité des revêtements et du mobilier, travaux de rénovation, imperméabilisation des sols de la cours...).

Lors de la réunion de bureau du 23 novembre, il a donc été décidé de mettre en place un programme transversal spécifique pour les écoles, accueil périscolaires, crèches, autour des enjeux de l'énergie et de la qualité de l'air, en lien avec le Contrat local de Santé.

Contrat Local de Santé

▪ **Elaboration du futur Contrat Local de Santé**

La crise sanitaire a largement monopolisé la délégation départementale de l'ARS, ce qui n'a pas permis de travailler spécifiquement sur l'élaboration du futur CLS. Cette démarche est reportée en 2022.

L'élaboration d'une Feuille de route santé début 2022 permettra de définir le cadre des missions santé à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises et facilitera l'élaboration du futur CLS.

▪ **Appui aux professionnels de santé / Démographie médicale**

Appui aux professionnels de santé déjà installés sur le territoire

- ✓ Appui à la définition et au montage d'actions auprès des membres du Pôle de Santé de Lure
- ✓ Relais de différents opérateurs auprès des professionnels de santé en diffusant les informations concernant les formations proposées.
- ✓ Suivi de la mise en place des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé sur le Pays des Vosges Saônoises : CPTS de Luxeuil et CPTS de Lure.

Accompagnement des professionnels de santé et des collectivités dans leurs projets de santé et/ou installations

Le Pays a poursuivi son travail d'accompagnement des professionnels de santé et des collectivités dans le montage et le portage de leurs projets de santé :

- ✓ accompagnement du projet de MSP et échanges réguliers avec médecins généralistes de Saint-Loup-sur-Semouse,
- ✓ accompagnement du projet de MSP de Saint-Sauveur (aides à l'installation, promotion de l'exercice coordonné, mise en relation avec les autres partenaires, aide à la rédaction du projet de santé...),
- ✓ accompagnement du projet de MSP de Plancher-les-Mines,
- ✓ suivi des MSP de Raddon-et-Chapendu (visite le 7 décembre) et de Mélisey (échanges avec les professionnels de santé),
- ✓ rencontre et accompagnement des communes sur les besoins et projets en santé : mairie de Vauvillers , Faucogney-et-la-Mer, Champagney...

De plus, différents professionnels de santé ont été accompagnés dans leur projet d'installation, à différents stades (informations sur les aides, mise en relation avec les collectivités et les différents partenaires institutionnels, suivi de l'avancée des projets...). Echanges avec un médecin généraliste collaborateur, des kinés, internes et futurs médecins, médecins étrangers, chirurgiens dentistes,...

Promotion du territoire et de sa dynamique auprès des futurs professionnels de santé

Le contexte sanitaire n'a pas permis d'accueillir physiquement l'*Educ'Tour* cette année sur le territoire. Toutefois, la chargée de mission a participé, le 19 janvier à une séance de travail auprès des étudiants (89 étudiants des différentes filières Médecins généralistes, Orthophonistes, Sage-Femmes, Masseur-Kinésithérapeutes, Infirmières, Psychologues et Assistants des services sociaux). Cela a permis d'établir ensuite des contacts avec les centres de formation et les futurs professionnels de santé et de rappeler que la chargée de mission peut être relais notamment lors de recherche de stages ou de logements. En parallèle, un travail a été engagé afin d'identifier les lieux d'accueil existants (accueil possible de stagiaire dans les différents établissements selon les filières, logements existants et modalités). Ce travail devra être consolidé et mis à jour régulièrement.

▪ Suivi et coordination des actions de prévention et accompagnement des acteurs locaux



Même si la définition des actions du futur CLS n'a pas pu être mise en œuvre cette année, certaines actions ont pu être organisées autour de la prévention des tiques, la nutrition, le projet Maison Sport Santé porté par les CPTS de Haute-Saône....

▪ Appel A Projets des 1000 premiers jours

Le Pays des Vosges Saônoises a candidaté à l'Appel à projets des 1000 premiers jours de l'ARS et de la DREETS. La réponse à cet appel à projets a permis de faire un état des lieux sur le territoire des besoins, des attentes et des possibilités d'actions à venir dans ce domaine.

Il a ainsi été proposé de mettre en lien les différents acteurs, qu'ils soient professionnels de santé, du médico-social, professionnels de la petite-enfance (assistantes maternelles, personnel de crèches...), opérateurs en promotion de la santé, de faire connaître les différents dispositifs pour renforcer l'accompagnement des futurs et des jeunes parents et permettre la continuité de cet accompagnement durant cette période des « 1 000 premiers jours ».

Même si le projet déposé le 27 juillet n'a pas été retenu, la délibération au Comité Syndical le 8 juillet a permis d'inscrire cette thématique comme prioritaire dans le futur CLS.



▪ Appui Covid – ARS

Dans la continuité de 2020, la chargée de mission Santé est venue en appui de l'ARS durant la crise sanitaire à travers la diffusion d'informations (vaccinations, dépistages, prévention...), la participation au comité de pilotage Prévention Covid et la formation d'Ambassadeurs Covid en juillet et en août.

L'année 2021 a principalement été consacré à la mise à jour des données de diagnostic (cartes, nouvelles données INSEE, actualité juridique...) et à l'approfondissement du dossier sur certaines thématiques clés (eau, assainissement, friches, zones d'activité économiques...). La chargée de mission SCOT a pointé tous les éléments du dossier susceptibles de faire l'objet d'une actualisation et les a transmis aux bureaux d'études.

▪ **Elaboration du SCOT**

L'élaboration du SCOT a débuté en 2016, un projet de SCOT a été arrêté en avril 2019.

Suite à la consultation des personnes publiques associées et notamment des éléments fournis par les services de l'Etat en 2019 et 2020, plusieurs points du projet devaient être précisés et complétés : la projection démographique, le phasage du développement démographique, les friches, les zones d'activités économiques, la ressource en eau et l'assainissement.

Par ailleurs, différents éléments de contexte au niveau local et national impactent le projet : données INSEE, entrée en vigueur à l'automne 2020 du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), actualité législative et réglementaire (objectif national de zéro artificialisation nette, loi Climat et Résilience ...).

Au regard de l'ensemble de ces éléments présentés en bureau le 21 janvier, les élus ont décidé à l'unanimité d'engager les démarches pour un nouvel arrêt de projet. Pour cela, une méthodologie et un calendrier ont été définis avec les bureaux d'études titulaires des Lot 1 et 2 du marché. La CAO SCOT a été élue le 20 juillet et a validé les propositions de prestations supplémentaires des bureaux d'études. Les avenants au marché initial ont été signés et notifiés en septembre et octobre.

L'année 2021 a donc été consacrée à la mise à jour des données de diagnostic (cartes, nouvelles données INSEE, actualité juridique...) et à l'approfondissement du dossier sur certaines thématiques clés : eau, assainissement, friches, zones d'activité économiques....

▪ **Poursuite de la démarche autour des friches économiques.**

La reconversion des friches économiques est un enjeu fort pour le territoire. Ce sujet s'inscrit pleinement dans les réflexions actuelles.

Il a ainsi été décidé fin 2020 d'engager une démarche sur ce thème, comportant 3 parties :

- Partie 1 : atlas des friches
- Partie 2 : étude de potentiel de reconversion : cette étude sera menée par un BE sur des sites d'intérêt sélectionnés par les élus
- Partie 3 : boîte à outils des élus : recueil des dispositions législatives et réglementaires relatives aux sites dégradés et des outils à dispositions des élus pour agir.

La première partie de la démarche a été conduite en 2021, en interne par la chargée de mission SCOT et repose sur :

- l'étude des données disponibles : étude espaces dégradés AER (2017), bases de données BASOL, BASIAS, étude patrimoine industriel de Haute-Saône du Conseil Régional de Franche-Comté (2004-2008)
- la vérification des données via Géoportail, google map, google street view, societe.com
- des échanges avec les Communautés des Communes et les communes (élus et agents)
- des visites de sites
- l'élaboration de fiches de renseignements par site.

Extraits de l'Atlas

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE CÔTE
FILATURE PEP - SAINT-LOUP-DUJOUR-GENOISE



Bulle des Filatures du Pays des Vosges Saônoises - Partie 2 (P2) - 2021

RECAPITULATIF

Historique : La Filature Manufacture de coton a été constituée au début des années 1950 par le groupe textile regroupant les filatures de Genève, Pétit-Genève, Villerot, puis en 2010, la production est passée à la commune voisine, Saint-Loup-Genève, mais l'usine continue à être gérée par l'industriel textile historique. Le groupe possède aussi des sites à Villerot et Saint-Genève. Dans les années 60, la société travaille pour l'industrie de la chaussure et du textile confectionné de l'Est (France) et au séoul. La Filature a fermé ses portes en 1985.

Dénomination actuelle commune	Filature de coton	Date de fin d'activité	Année 2020
Exploitation	10 ans (1970)	Équipement	Textile, coton

DESIGNATION

Adresse : 4, rue de la Vierge	Document d'urbanisme : P.U.I. n° de Genève
	Usage : U1
	Destination : zone industrielle
	Localisation : montagne, coté ouest

Adresses coordonnées
Sector : 42
Coordonnées géographiques : 47° 49' - 101° 10'

Caractéristiques techniques

Surface : 2,5 ha	Densité
Surface bâtie : 1,5 ha	Autre : via 2000 rue de la Vierge
Surface allée : 1,0 ha	et 10000 m de surface (gare d'accès)

Le site est entièrement en friche
État des bâtiments : délabrés
Types de bâtiments : ateliers, bureaux, hangars

Présence de produits dangereux : aucune
Présence de produits : produits
Présence d'activités présentant un risque pour les biens : machines, trou d'eau à 20'

Activités réalisables : création d'habitat individuel, atelier d'artisanat, atelier de réparation

La commune de Saint-Loup-Du-Jour-Genève a été déclarée « petite ville de demain » et est comprise dans le schéma directeur « territoire d'industrie » du Pays des Vosges Saônoises.
Le site pourrait accueillir en commune et en intercommunalité un atelier de réparation, le projet repose à définir en fonction des besoins, des possibilités de financement, des coûts liés à l'accès au site ainsi qu'à la réhabilitation et au réaménagement des bâtiments. Une optimisation des sites doit également être envisagée.

Bulle des Filatures du Pays des Vosges Saônoises - Partie 2 (P2) - 2021

Une présentation provisoire de l'inventaire a été faite aux élus du bureau lors de la séance du 20 mai pour une première validation.

Ce travail va se poursuivre au 1^{er} trimestre 2022 et sera présenté aux Communes et communautés de communes concernées avant d'engager la phase 2 d'étude.

■ Observation du foncier économique

La loi NOTRe a donné aux communautés de communes la compétence obligatoire « développement économique ». Dans ce contexte, la Région BFC a lancé une démarche régionale de standard de données foncières économiques afin de créer une base de données à jour et accessible par tous les acteurs concernés. Dans ce cadre, le Pays a impulsé la mise à jour de ces données par les Communauté de communes avec le concours de l'AER. Ces données seront ensuite synthétisées pour les intégrer au diagnostic du SCOT répondant ainsi à l'une des demandes de l'Etat.

Par ailleurs, un travail sera engagé autour d'une définition commune des zones économiques et leur disponibilité au regard des enjeux d'urbanisme et de développement économique.

■ Eau potable / assainissement

L'Etat avait demandé à développer dans le SCOT le sujet de la ressource en eau et les capacités d'assainissement du territoire. Cette démarche a donc été engagée.

Au regard, de l'hétérogénéité des données collectées en 2020, un questionnaire spécifique a été élaboré par le bureau d'étude environnemental et le Pays. Il a été transmis aux communes, communautés de communes et syndicats des eaux pour les territoires de la CCME et de la CCPV, les autres communautés de communes ayant fait des études récentes dans le cadre de la prise de compétences eau potable/assainissement.

L'objectif étant de faire un état des lieux des compétences et l'état de la ressource sur l'ensemble du pays et d'en déduire les capacités de développement à moyen terme au regard des projets de développement. Ce travail d'analyse doit servir de base de réflexion sur la définition des mesures à mettre en œuvre face aux faiblesses et risques qui pèsent sur la ressource en eau, l'alimentation et le traitement qui figureront dans le nouveau projet de SCOT.

■ Suivi des documents d'urbanisme

En tant que porteur d'un SCOT, le Pays des Vosges Saônoises est compétent pour formuler des avis sur les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités et sur les demandes de dérogation dans le cadre des ouvertures à l'urbanisation (dont l'instruction est dévolue à l'Etat depuis le 1er janvier 2017).

Le Pays des Vosges Saônoises est également Personne Publique Associée dans certaines démarches.

Aussi, l'étude des documents d'urbanisme et la rédaction d'avis ont été réalisées au fil des sollicitations.

En tant que porteur d'un SCOT, le Pays des Vosges Saônoises est compétent pour formuler des avis sur les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités et sur les demandes de dérogation dans le cadre des ouvertures à l'urbanisation (dont l'instruction est dévolue à l'Etat depuis le 1er janvier 2017). Aussi, l'étude des documents d'urbanisme et la rédaction d'avis ont été réalisées au fil des sollicitations.

▪ **Suivi du SRADDET et participation au réseau régional**

Le Pays a participé à de nombreuses réflexions et séances de travail :

- ✓ Suite à l'approbation du SRADDET par la Région Bourgogne-Franche-Comté en juin 2020, différentes réunions et séances de travail ont été organisées afin de préparer sa mise en œuvre sur le territoire
- ✓ Réflexions à l'échelle Régionale : travaux d'IDÉO BFC et de l'IGN pour l'élaboration d'un MOS régional, groupe de travail « zéro artificialisation nette » du ROCER ...
- ✓ Visioconférence de présentation du projet de SDAGE 2022-2027
- ✓ Réunions organisées par la Région portant sur le bassin de mobilité des Vosges Saônoises dans la mise en œuvre de la LOM.
- ✓ Réunions de travail organisées par la Fédération des SCOT à l'échelle régionale portant sur l'organisation de la conférence des SCOT qui doit se tenir début 2022.

Le fonctionnement du Pays

▪ Les ressources humaines

En 2021, les effectifs du Pays étaient de 7 agents.

Ainsi l'équipe du Pays était composée :

- d'une **chargée de mission LEADER**
Aurore PERREAU, en poste depuis janvier 2016.
- d'un **chargé de mission Plan Climat Energie Territorial**
Jean-Philippe GONANT, en poste depuis février 2019.
- d'une **chargée de mission Santé**
Charline COUTHERUT, en poste depuis juin 2019.
- d'une **chargée de mission SCOT**
Laura MENGIN, en poste depuis mars 2019.
- d'une **assistante administrative – gestionnaire LEADER**
Yvana SARRE, en poste depuis février 2016.
- d'une **assistante administrative**, à temps partiel
Catherine ORTEGA, en poste depuis 2005.
- d'une **directrice**
Laure BATAILLE, en poste depuis 2007.



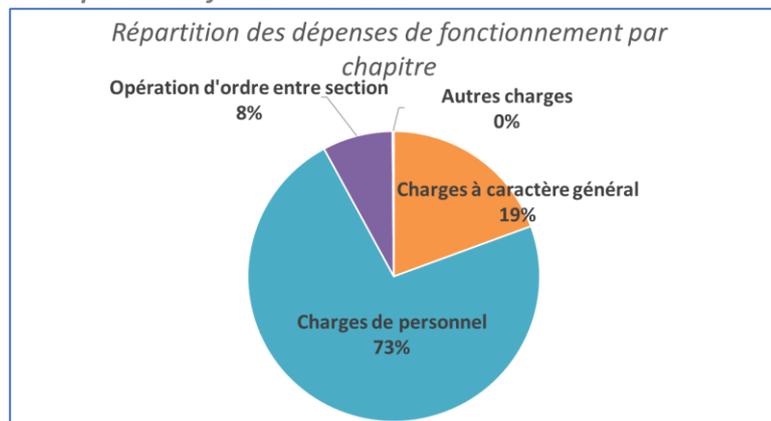
Le financement du Pays

Les ressources

Le fonctionnement de la structure et les actions menées sont financés :

- Par des subventions sur l'ingénierie.
- Par des subventions sur les actions portées par le Pays, ces subventions évoluent d'une année sur l'autre en fonction de la nature des projets.
- Par la cotisation des communautés de communes. Cette cotisation est calculée sur la population totale (données actualisées INSEE au 1^{er} janvier). Le montant de la cotisation en 2020 était de 2.70 €/habitant (cotisation depuis 2016).

Les dépenses de fonctionnement



Total dépenses de fonctionnement : **364 676.17€**

Résultats du compte administratif 2021

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice <i>Mandats et titres</i>	364 676.17 €	353 842.84 €	- 10 833.33€
Report : excédent 2020		775 922.84 €	
TOTAL	364 676.17 €	1 129 765.68 €	765 089.51 € <i>excédent de fonctionnement</i>

L'excédent de fonctionnement est constitué en partie par le fond de transition énergétique - CEE TEPCV, pour 630 806€.

Investissement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice <i>Mandats et titres</i>	9 986.67 €	41 430.48 €	31 443.81€
Report : excédent 2020		43 571.86 €	
TOTAL	9 986.67 €	85 002.34 €	75 015.67 € <i>excédent d'investissement</i>

Comité syndical du 11 mars 2021

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2021
2. Adoption du règlement intérieur
3. Renouvellement adhésion service de médecine du Centre de Gestion

Comité syndical du 8 avril 2021

4. Approbation du compte de gestion 2020
5. Approbation du compte administratif 2020
6. Affectation du résultat 2020
7. Vote des cotisations 2021
8. Vote du budget primitif 2021
9. Amortissement des biens 2020
10. Validation de l'état de non-valeur
11. Convention de partenariat et de financement/Territoire d'industrie
12. Instauration du télétravail

Comité syndical du 8 juillet 2021

13. Election de la CAO marché SCOT
14. Délégations du Comité syndical au bureau
15. SDMD : validation du schéma et des suites de l'étude
16. Candidature à l'Appel à projets « 1000 premiers jours » de l'ARS et de la DREETS
17. Contrat de relance et de Transition écologique : signature du protocole d'engagement

Comité syndical du 9 décembre 2021

18. Programme LEADER-Animation et gestion du programme en 2021-Approbation du plan de financement et demandes de subventions
19. Programme LEADER-préparation à la nouvelle candidature LEADER
20. Attribution d'une convention de participation pour le risque prévoyance
21. Budget-Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021
22. Convention d'adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du CD 70

Une convention d'animation signée par la CCI et les intercommunalités



La mission d'animation de la CCI a été officialisée lors de la signature d'une convention, le 27 avril. Photo ER/Pauline PRIN

Le programme Territoire d'industrie, mis en place par l'État en 2018 dans le cadre du plan de reconquête industrielle, a pour but d'identifier les besoins des entreprises industrielles et de booster leurs projets. Au total, 148 territoires d'industrie ont été identifiés dont cinq intercommunalités haut-saônoises, à savoir la communauté de communes du Pays de Lure, Pays de Luxeuil, de Haute Comté et de Rahin et Chérimont et le Pays des Vosges saônoises.

Pour animer ce dispositif, les intercommunalités ont désigné la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) de Haute-Saône, à travers la signature d'une convention d'animation sur trois ans. « Cette convention contribue au développement de l'industrie de la Haute-Saône », a souligné Fabrice Chambre, vice-président de la CCI.

Thierry Bordot, président du Pays des Vosges Saônoises, qui coordonne le dispositif avec la Région, a « vu combien il y avait des difficultés pour se parler entre les acteurs économiques ». Après deux ans pendant lesquels le dispositif « piétinait » faute d'une personne chargée de s'en occuper, c'est Nathalie Bak, conseillère d'entreprise au service industrie à la CCI, qui a pour mission d'animer le dispositif.

Depuis le 1^{er} janvier, elle est chargée de maintenir un « haut niveau de contact avec les entreprises industrielles ». En allant à leur rencontre, elle fait remonter les besoins et les projets. « Ça peut aller de l'investissement matériel, un projet de recrutement, ou un besoin de s'étendre, c'est très varié. On va les orienter vers les dispositifs d'aides que ce soit au niveau des communautés de communes ou des fonds régionaux ou européens », explique Nathalie Bak. « Notre rôle est de faciliter les choses pour les chefs d'entreprise ».

Des réunions seront mises en place avec les présidents des com-com concernées et la CCI pour aborder les besoins des industriels. « Le développement économique, c'est un travail de l'ombre et de longue haleine », a confié Isabelle Arnould, présidente de la CCPL.

La CCI doit permettre d'avoir un regard global sur l'ensemble des territoires des intercommunalités. « La CCI est un maillon indispensable dans le développement économique », a noté Jacques Deshayes, président de la CCPLx. « Personne peut dire qu'il n'y a pas d'unité territoriale » a déclaré Alain Grillot, 1^{er} vice-président de la Haute Comté. Benoît Cornu, président de la com-com de Rahin et Chérimont a quant à lui évoqué « beaucoup de travail accompli pour mettre à profit les actions qu'on a envie de mener ».

P. P.

HAUTE-SAÔNE

« Zygomatic » : l'humour en scène pour la survie de la planète

Les Pays Vesoul-Val de Saône et Vosges saônoises organisent la tournée de « Climax », le nouveau spectacle de la Compagnie Zygomatic. Objectif : sensibiliser le grand public « aux enjeux de la transition écologique » et l'inviter « à réinterroger ses pratiques quotidiennes ».

Basée dans les Deux-Sèvres, la Compagnie Zygomatic était intervenue en Haute-Saône avec le spectacle *Manger*, en 2018, qui traitait de l'alimentation. Les quatre comédiens, tantôt danseurs, chanteurs, musiciens et mimes reviennent en 2021 avec *Climax*, s'attaquant avec humour à la question de l'urgence climatique, à l'effondrement de la biodiversité et plus largement à la survie de la planète.

Neuf dates, huit ouvertes à tout public (spectacle gratuit, dès 10 ans) et une réservée aux scolaires, sont au programme d'une tournée organisée en étroite collaboration par le Pays Vesoul-Val de Saône et le Pays des Vosges saônoises. Chaque représentation sera suivie d'un temps d'échange avec les comédiens, parmi lesquels Ludovic Pitorin, directeur artistique de la compagnie. Rencontre en visioconférence.

Pour vous, le rire est une chose très sérieuse. Comment appréhendez-vous vos spectacles ?

« La particularité de notre compagnie, c'est de mettre en route un processus de réflexion sur des problématiques sociétales avec un pas de côté et un ton plutôt burlesque musical. On pourrait résumer notre travail à du music-hall engagé : faire en



Les quatre comédiens, tantôt danseurs, chanteurs, musiciens et mimes s'attaquent avec humour à la question de l'urgence climatique, à l'effondrement de la biodiversité et plus largement à la survie de la planète.

Photo DR/Compagnie ZYGOMATIC

sorte que le rire du ventre éclaire le cerveau. C'est un processus qui vise à faire évoluer les individus d'une société en dehors d'un cadre d'apprentissage traditionnel, c'est-à-dire à se forger une opinion de manière individuelle et collective sur le monde qui les entoure. Le spectacle permet de mettre en lumière une problématique qui est de faire comprendre au public que nous sommes au cœur de cette problématique. C'est bien nous-mêmes qui avons fait que notre planète est devenue une étuve. Les activités humaines ont créé ce dérèglement climatique qui aura pour conséquence, si on ne fait rien, des catastrophes terribles. Parler d'un sujet aussi fort avec humour, ça n'a pas été simple. C'est toujours sur un fil entre le sensible et le rire. Outre le jeu de mots avec climat, Climax, c'est l'acmé de beaucoup de

choses. Peut-être qu'on est à ce point le plus élevé, en espérant qu'il ne soit pas de non-retour. »

La pièce « Manger », que vous jouez toujours, affiche plus de 400 représentations. Où en êtes-vous avec « Climax » ?

« Nous avons donné une cinquantaine de représentations de *Climax* depuis juin, quand on nous a retiré les menottes pour pouvoir jouer ! Durant tout le mois de juillet, on a fait salle comble au Festival d'Avignon. Un jour, une spectatrice est sortie et a dit : "On rit d'un œil, on pleure de l'autre, et c'est peut-être pour ça qu'on en a deux". C'est exactement ce que l'on a voulu faire : à la fois divertir, donner à voir, sensibiliser et tout ça dans une idée de progrès possible joyeux parce que souvent, ces sujets-là, nous amènent à une morosité, à quel-

que chose d'anxiogène. On a voulu faire en sorte que tout soit porté vers un message d'espoir et de joie collective sur un problème qui est loin d'être une joie collective.

La forme du spectacle est vraiment tout public ?

« Bien souvent, le théâtre n'est pas un lieu où tout le monde a la possibilité de pousser la porte. Je veux rassurer tous les gens qui se diraient "ce n'est pas fait pour moi, je ne vais rien comprendre, je n'ai pas les cotés, la culture" : c'est un spectacle pour tous. La personne qui n'aurait pas prévu de venir et qui viendra quand même ne sera pas déçue, ni par la forme qui est très vivante, ni par le fond qui est très puissant. C'est aussi la démarche des Pays de faire en sorte que ce soit un espace populaire. »

Recueilli par S.M.

Représentations gratuites

Huit représentations gratuites « grand public » (à partir de 10 ans) de *Climax* sont programmées, du vendredi 10 au dimanche 19 décembre, sur les territoires des Pays de Vesoul-Val de Saône et Vosges saônoises.

- 10 décembre, 20 h : Écho System à Scey-sur-Saône ;
- 11 décembre, 20 h et 12 décembre, 17 h : Espace Villon à Vesoul ;
- 14 décembre, à 20 h : Écho System à Scey-sur-Saône.
Afin de faciliter la mobilité des spectateurs, des navettes, également gratuites, seront proposées au départ de Francheville, Saulx, Noroy-le-Bourg, Jussey et Combeaufontaine pour les représentations de Scey-sur-Saône et Vesoul. Réservations obligatoires sur le site www.pays-vesoulvaldesaone.fr

- 16 décembre, à 20 h 30 : Espace Molière à Luxeuil-les-Bains ;
- 17 décembre, à 20 h 30 : auditorium à Lure ;
- 18 décembre, à 20 h 30 : Espace François-Mitterrand à Saint-Loup-sur-Semouse ;
- 19 décembre, à 17 h : théâtre de l'Espace La Savoureuse à Giromagny.

Une représentation sera spécifiquement dédiée aux collèges mardi 14 décembre, à 14 h 30, à Scey-sur-Saône. Près de 120 élèves et professeurs des collèges de Jussey, Noidans-lès-Vesoul et Vesoul (Brel et Macé) assisteront à cette représentation.

Pour toute information : www.pays-vesoulvaldesaone.fr et www.pays-vosges-saonnoises.fr